

296

P NP

DM3

Projet d'aménagement d'un lieu
d'enfouissement technique à Hébertville-
Station

16/05/2013

6212-03-052

Mémoire déposé au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)



ORGANISME
DE BASSIN VERSANT
LAC-SAINT-JEAN

Par
l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet
d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à
Hébertville-Station

Mai 2013

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

Anne Malamoud, chargée de projet
Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Réviseurs

Tommy Tremblay, coordonnateur
Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean



ORGANISME
DE BASSIN VERSANT
LAC-SAINT-JEAN

Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

1013, rue du Centre sportif

Normandin (Qc) G8M 4L7

Bureau : (581) 719-1212

Fax : (581) 719-1217

Courriel : t.tremblay@obvlscstjean.org

Site Internet : www.obvlscstjean.org

Table des matières

Table des matières	3
1. Présentation de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean	5
2. Mise en contexte	5
3. Commentaires et recommandations	6
3.1 La protection des eaux souterraines.....	6
3.2 La transition entre les deux lieux d'enfouissement technique.....	7
4. Remarques sur la réduction et la fin de vie des matières résiduelles	7
Conclusion	8

1. Présentation de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

L'Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean est une table de concertation ayant pour mandat d'élaborer un plan directeur de l'eau et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre. Nous organisons dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Les orientations, la mission et l'encadrement de notre organisme sont définis par :

- la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, adoptée en 2009 (L.R.Q c. C-6.2);
- la Politique nationale de l'eau, adoptée en 2002;
- l'actuel Cadre de référence pour les organismes de bassins versants du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Nous faisons la promotion de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, c'est-à-dire une approche qui cherche à inclure les intérêts, les ressources et les contraintes de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans un même domaine plutôt que de considérer indépendamment les préoccupations et les responsabilités propres à chacun. La gestion intégrée de l'eau est donc un mode de gestion qui tient compte de l'ensemble des usages qui ont un impact sur la ressource eau. Cette approche permet d'avoir une vision globale et de connaître les effets cumulatifs des activités sur la ressource eau et sur les autres usages de l'eau.

La table de concertation rassemble des représentants des secteurs économique, municipal et communautaire, ainsi que des représentants de différents ministères. Notons que les ministères et les autres membres consultatifs n'ont pas pris part à l'élaboration du présent mémoire.

2. Mise en contexte

Le lieu du projet d'implantation du LET à Hébertville-Station n'est pas localisé à l'intérieur du bassin versant du lac Saint-Jean en ce qui concerne les eaux de surface. Par contre, la migration des eaux souterraines localisées sous le futur LET se ferait en direction du lac Saint-Jean.¹

L'OBV Lac-Saint-Jean est donc interpellé par la qualité des eaux souterraines.

¹ Bureau d'audience publique en environnement (BAPE); Séance de la soirée du 24 avril 2013 - Audience publique sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Première partie, volume 2. 111 pages.

Ce mémoire n'aborde pas la qualité de l'eau de surface. Cette problématique est une préoccupation pour l'OBV Lac-Saint-Jean mais l'eau de surface touchée par les rejets d'eaux usées du futur LET n'est pas localisée sur le territoire d'intervention de l'organisme.

3. Commentaires et recommandations

3.1 La protection des eaux souterraines

La qualité des eaux souterraines est un enjeu majeur qui a été identifié dans le plan directeur de l'eau du bassin versant du Lac-Saint-Jean. La protection de cette ressource est indispensable tant pour la collectivité que pour les écosystèmes. Ainsi, la Politique nationale de l'eau fait de la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques un de ses trois enjeux. L'orientation 3 qui en découle est « Protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques ».

« L'eau souterraine, bien qu'elle soit cachée et invisible, est fragile et souvent vulnérable aux nombreuses sources de contamination découlant des activités humaines. Le traitement d'une eau souterraine contaminée peut s'avérer long et coûteux, voire impossible dans certains cas. Voilà pourquoi il est impérieux de la protéger adéquatement afin de minimiser les risques de contamination qui la menacent. »²

Alors que la qualité de l'eau est un enjeu majeur, celui-ci n'est pas mentionné dans le tableau de synthèse des impacts dans le document « Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station, mars 2013 ».

Recommandation #1 – Accorder une attention particulière à la qualité des eaux souterraines.

- En communiquant de façon claire et vulgarisée l'impact potentiel du projet sur la qualité des eaux souterraines et les mesures d'atténuation envisagées;
- En rendant facilement accessible la procédure en cas de contamination des eaux souterraines;
- En informant dans un délai raisonnable tous les intervenants concernés en cas de contamination des eaux souterraines;
- En informant le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un cas de contamination dans un délais de 24 heures et non 15 jours tel que prévu dans la partie 9 de l'étude d'impact sur l'environnement.

² Gouvernement du Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Eaux souterraines. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/souterraines/>. Consulté le 23 avril 2013.

3.2 La transition entre les deux lieux d'enfouissement technique

L'échéance pour la fermeture du LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur est en décembre 2013 alors que la construction du futur LET n'a pas encore débuté. L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean souhaite exprimer son inquiétude face à cette situation étant donné que le promoteur n'a pas évoqué de « plan B ». ³

Recommandation #2 - Établir et présenter une alternative viable dès maintenant dans le cas où le projet d'Hébertville-Station ne soit pas prêt à recevoir les déchets en janvier 2014.

4. Remarques sur la réduction et la fin de vie des matières résiduelles

La conception d'un lieu d'enfouissement technique s'accompagne de questionnements quant à la quantité de matière résiduelle à enfouir. Dans quelques mois et dans quelques années, l'enfouissement de certaines matières résiduelles ne sera plus permis⁴. D'autre part, il existe encore sur le territoire des dépotoirs illégaux. Il est important de réfléchir à l'avenir de toutes ces matières résiduelles qui sont produites et de s'assurer qu'elles pourront être valorisées si nécessaire et qu'elles ne seront pas une nuisance pour l'environnement. Plusieurs éléments pourraient être considérés par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean :

- Mettre en place des mécanismes pour la réduction des matières résiduelles à la source (élimination des emballages superflus par exemple);
- Généraliser l'utilisation du compostage domestique;
- Éliminer les dépotoirs illégaux.

La problématique des dépotoirs illégaux a notamment été identifiée dans le plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant du Lac-Saint-Jean. Éliminer les dépotoirs illégaux aura un impact positif sur la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine.

À la lumière de ces remarques, il serait donc essentiel d'établir un plan de réduction des matières résiduelles afin de mieux prévoir la durée de vie du lieu

³ Bureau d'audience publique en environnement (BAPE); Séance de la soirée du 24 avril 2013 - Audience publique sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Première partie, volume 3. 138 pages.

⁴ Gouvernement du Québec; Politique de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015. 8 pages.

d'enfouissement technique à Hébertville-Station. De plus, nous croyons que la mise en place de mécanismes et d'infrastructures adaptés permettra à la population de valoriser toutes leurs matières résiduelles.

Conclusion

L'eau est indispensable à la vie. Sa qualité est un enjeu de santé publique et de protection des écosystèmes associés y incluant les services écologiques. L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean croit qu'il est indispensable d'investir tous les efforts possibles afin de limiter au maximum les risques de contamination de l'eau liés à l'exploitation du futur LET d'Hébertville-Station.

Cependant, dans la mesure où il existe une probabilité de contamination des eaux souterraines, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean devra leur accorder une attention particulière. En cas de contamination, elle devra notamment communiquer rapidement la situation et d'informer les usagers du territoire. D'autre part, nous souhaitons que la Régie présente précisément les options possibles pour la destination des déchets à partir de janvier 2014. Finalement, l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean croit qu'il est essentiel d'établir un plan de réduction des déchets et de mettre en place des mécanismes et des infrastructures adaptées qui permettront à la population de valoriser tous leurs déchets.

Nous espérons que le promoteur du projet mettra en application ces recommandations.

"Fin du document"



**ORGANISME
DE BASSIN VERSANT
LAC-SAINT-JEAN**

Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

1013, rue du Centre sportif

Normandin (Qc) G8M 4L7

Bureau : (581) 719-1212

Fax : (581) 719-1217

Courriel : t.tremblay@obvlscstjean.org

Site Internet : www.obvlscstjean.org